

L'an deux mil seize, le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Antoine CAMPAGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Votants : 17

Présents : 16

Antoine CAMPAGNE, Chantal BONNIN, Laurent ROBBE, Annaïck ALVAREZ FLORES, Christophe HELLEBUYCK, Danielle AUDOIN, Christian AUDOIN, Marina WINTERS, Isabelle PILLETTE, Cécile GREZ, Mathieu GODEAU, Emilie FAVART, Maxime MARCO, Pascal DEBAUD, Stéphane PRADILLON, Yacine HOFFMANN.

Pouvoir : Odile IMBENOTTE.

Excusée : Marie-Anne VIVANCO.

Absent : Pascal BOURDIER.

Secrétaire de séance : Maxime MARCO

2016-09-74 Tarifs 2017 - Cimetière

Concession dans le cimetière	Tarifs 2017
Enfant - 30 ans	95€
Enfant - 50 ans	135€
Adultes : Concession Simple pour 30 Ans	147€
Adultes : Concession Simple pour 30 Ans, droit de Superposition	100€
Adultes : dépôt d'urne dans concession simple trentenaire	100€
Adultes : Concession Simple pour 50 Ans	222€
Adultes : Concession Simple pour 50 Ans, droit de Superposition	120€
Adultes : dépôt d'urne dans concession simple cinquanteenaire	120€
Adultes : Concession Double pour 30 Ans	310€
Adultes : Concession Double 30 Ans, droit de Superposition	201€
Adultes : dépôt d'urne dans concession simple trentenaire	201€
Adultes : Concession Double pour 50 Ans	442€
Adultes : Concession Double pour 50 Ans, droit de Superposition	246€
Adultes : dépôt d'urne dans concession double cinquanteenaire	246€
Droit de superposition dans concession perpétuelle ancien cimetière	395€
Dépôt urne dans concession perpétuelle de l'ancien cimetière	395€
Taxe exhumation	112€
Columbarium	Tarifs 2017
Pour 15 ans	296€
Pour 30 ans	510€
Pour Dispersion des cendres	43€
Urne Supplémentaire	54€
Carré Cénéraire	Tarifs 2017
Pour 30 ans	92€
Urne Supplémentaire	51€
Pour 50 ans	133€
Urne Supplémentaire	68€
Jardin du Souvenir	Tarifs 2017
Dispersion des cendres	43€
Caveau provisoire	1€/j - 15j max
Vacatons (exhumation/transfert de corps/ré inhumation)	22€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

* ADOPTE les tarifs municipaux comme indiqué ci-dessus pour l'année 2017,

* AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces concernant l'application de ces tarifs.

Mairie de CORMERY
Antoine CAMPAGNE
7320
L'Adjoint